

PROCES VERBAL SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 05 mai 2015

Présents : Mme Sylvie SECHET Mmes Paule MASSON, Martine HUIBAN, Catherine LAVAUD, Aline VAUTHIER, Sylvie MILLOT, et Mrs Jean Michel DUMAZERT, Marcel DUBOIS, Jürgen ALLEAUME, Fabrice AUCOULON, Sébastien DESBOURDES, Bernard PERUS.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nathalie GRILLON pouvoir à Mr Sébastien DESBOURDES
Mr André MAUTRAIT pouvoir à Mr Marcel DUBOIS

Absente : Mme Anne OLIVIER

Personnel administratif : Mme Paula FONSECA

Le conseil municipal est ouvert à 19H10.

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, Mme Aline VAUTHIER désignée en qualité de secrétaire de séance.

2) Nom de l'école maternelle

Mme le Maire explique que suite au vote du conseil municipal 31 mars 2015, qui a rejeté le choix du nom « Niki de Saint Phalle » pour l'école maternelle, Mme Céline FORTIN a souhaité la rencontrer afin d'apporter des précisions sur ce choix de nom pour l'école maternelle. Mme Céline FORTIN souligne le fait que Niki SAINT PHALLE représente l'art et la culture, et précise que Simone VEIL est hors du temps, que Lucie AUBRAC était résistante et donc même période qu'Anne FRANCK, qu'Edith PIAF reste une chanteuse et que Cesaria EVORA n'a aucun rapport avec notre histoire.

Mme le Maire souhaite donc ajouter à la liste le nom de Niki SAINT PHALLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec :

- Lucie AUBRAC : 12 voix contre, 1 voix pour et 1 abstention,
- Edith PIAF 7 voix contre et 7 abstentions,
- Simone VEIL 12 voix contre, 1 voix pour et 1 abstention,
- Cesaria EVORA 6 voix contre, 2 voix pour et 6 abstentions,
- Niki de SAINT PHALLE 3 voix contre, 8 voix pour et 3 abstentions

approuve comme nom de l'école élémentaire Niki SAINT PHALE.

3) Tarif fête patronale 2015

Mme le Maire précise que lors du conseil municipal du 29 avril 2014, il avait été décidé que le prix au mètre pour les forains serait de 4€. Mme le Maire propose de passer le mètre à 5€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 12 voix pour et 2 abstentions, approuve la proposition du prix de 5€ le mètre.

4) Avenant n°2 de la Convention Orange

Mme le Maire explique que l'avenant n°2 fait suite à celui signé le 28/07/98 et que le prix de location de la parcelle subira 1% d'augmentation par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de l'avenant n°2.

5) Indemnité du Maire

Mr DUBOIS explique que suite à une réunion de la commission finances, il a été décidé de rétablir l'indemnité de Mme le Maire par rapport au travail effectué et aux responsabilités. La commission demande le vote de la remise en place de l'indemnité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 9 voix pour et 5 abstentions, approuve la remise en place des indemnités du Maire.

6) CIG : affiliation de la commune de Saint Germain en Laye

Mme le Maire explique que la commune de Saint Germain en Laye souhaite être affilié au CIG de la Grande Couronne. Pour que cela soit possible, le CIG demande à l'ensemble de collectivités affiliées d'exprimer leur avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'affiliation de la commune de Saint Germain en Laye au CIG de la Grande Couronne.

7) Rétrocession à la mairie des parcelles rue du repos

Mme le Maire explique que le lotisseur SNC Les Terres à Maison souhaite rétrocéder les parcelles : 559, 569, 581, 594 et 608 à la mairie pour 1€ symbolique. Il restera à la charge de la commune les frais de notaire qui seraient d'environ 1 000€. Mme le Maire demande le report du vote de la délégation de signature en l'absence des documents notariés au prochain conseil municipal.

8) Questions diverses

Aucunes questions.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 19H30.